

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Présents : Aline ABADIE, Sophie DASTE, Patrick DUBOSQ, Louis DINTRANS, Annie LAGRANGE, Jérôme LENDRES, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT-DARGAIGNON.

Absents : Jean-François COMBESCOT (procuration : F PLENACOSTE), Marie-José COURREGES (procuration : M POINSOT-DARGAIGNON), Maryse JOUANOLOU, Alain LASSARRETTE (procuration : S DASTE), Michel NAPROUS (procuration : L DINTRANS), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Annie LAGRANGE.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Répartition des amendes de police 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département des Hautes-Pyrénées lance un appel à projet concernant les aménagements de sécurité routière pour l'année 2017.

Ce financement départemental se fera via la répartition des amendes de police.

Monsieur le Maire évoque les problèmes de sécurité existants sur la route départementale qui relie Andrest et Siarrouy.

La route communale reliant Andrest à Aurensan pose également des problèmes de sécurité dont un riverain : Monsieur DUPONCHEEL, a fait part à la commune.

Une réunion sera programmée avec la direction du service des routes du Département des Hautes-Pyrénées afin d'étudier la question et de demander une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2018.

2. Micro crèche intercommunale d'Andrest.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la procédure d'appel d'offres de la Communauté de Communes Adour Madiran visant à choisir un gestionnaire de la micro crèche arrive à son terme.

Le 12 septembre 2017 la commission d'appel d'offres de l'intercommunalité se réunira afin de choisir le gestionnaire.

Entre temps, la commune d'Andrest réceptionne les candidatures à un poste dans la nouvelle structure ainsi que les demandes des parents souhaitant y inscrire leurs enfants.

Le gestionnaire de la micro crèche se verra transmettre les candidatures et les demandes d'inscription afin d'y donner une suite.

3. Compte-rendu du Conseil d'école du 3 juillet 2017.

Monsieur le Maire résume au Conseil la teneur du dernier compte rendu du Conseil d'école.

Six classes et 128 élèves fréquenteront l'école d'Andrest dès la rentrée de septembre 2017.

Les temps d'activités périscolaires se dérouleront de 15h15 à 16h45 : les lundis et jeudis pour les élèves de maternelle et les mardis et vendredis pour les élèves d'élémentaire.

4. Compte rendu de la conférence de presse sur le maintien du bureau de Poste à Andrest.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré les propositions de la commune sur une rationalisation des horaires du bureau de Poste d'Andrest, la direction du groupe postal ne souhaite pas accepter les suggestions de la commune.

Une conférence de presse s'est tenue le 5 juillet en Mairie afin de porter à la connaissance du public la situation actuelle du bureau de Poste d'Andrest.

Le collectif « Touche pas à ma Poste » lancera une campagne en distribuant des tracts et en faisant circuler une pétition afin de sensibiliser les habitants à cette problématique.

5. Questions diverses:

-Monsieur le Maire évoque l'avenir du cabinet médical d'Andrest.

Madame SCARIOT, Monsieur Frédéric RE et Monsieur le Maire d'Andrest se sont rencontrés afin d'éventuellement intégrer le cabinet médical d'Andrest dans un projet intercommunal relatif à la santé.

Cette intégration pourrait se faire via l'achat du cabinet par l'intercommunalité sans que d'autres options ne soient cependant écartées.

L'intercommunalité devra se prononcer dans les prochains mois sur la viabilité d'un tel projet.

-Le diocèse de Tarbes a proposé une rencontre à la commune d'Andrest concernant l'utilisation de l'Eglise Saint Barthélémy.

Monsieur le Maire et un conseiller municipal rencontreront les représentants du diocèse afin d'évoquer l'utilisation du lieu de culte ainsi que les travaux en cours sur ce site.

La séance est levée à 21h30.